

# Terrasse 2020

LE CHAPITRE

## Terrasse estivale ■

du 01/03/2020 au 31/10/2020

Début d'exploitation : **Ouverture du commerce**

Fin d'exploitation : **00h30**

Commentaire :

Surface autorisée en été : 15 m<sup>2</sup>



Conformément à l'article US 11.2.6 du PSMV, tout dispositif de fermeture des terrasses (bâches latérales, auvents, panneaux séparateurs, joues latérales...) est interdit.

Fond de carte : RTGE Eurométropole Strasbourg  
Edité le : 09/07/2020

Conception : EMS / DUT / GCT / USAGES / SZ - Produit pour une impression couleur au format A4 paysage

dossier terrasse été : 010968